

BULLETIN DE LA S. M. F.

SMF

Vie de la société

Bulletin de la S. M. F., tome 86 (1958), p. 1-4 (pages préliminaires)

<http://www.numdam.org/item?id=BSMF_1958__86__p1_0>

© Bulletin de la S. M. F., 1958, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Bulletin de la S. M. F. » (<http://smf.emath.fr/Publications/Bulletin/Presentation.html>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

AVIS

MM. les Membres de la Société sont priés d'envoyer leur cotisation annuelle, chaque année au mois de janvier, au compte de chèques postaux de la Société. Compte n° 52.15, Bureau de Paris. — ou à l'adresse de la Société : Société mathématique de France, 11, rue Pierre-Curie, Paris (5^e), en un chèque ou une valeur *payable à Paris*. Les Bons de l'UNESCO sont acceptés.

Cotisation pour 1958 : 2000 francs

Dans sa séance du 28 février 1900, le Conseil de la Société mathématique de France a décidé qu'à l'avenir tout Membre de la Société, auteur d'un travail inséré dans le *Bulletin* et désirant en obtenir des tirages à part, **devra en faire la demande en retournant l'épreuve corrigée.**

Si le nombre demandé ne dépasse pas *cent*, les frais du tirage à part seront faits par la Société.

Pour l'impression éventuelle des thèses, les frais de composition au-delà de 48 pages imprimées ne sont pas pris en charge par la Société.

Les frais résultant de la modification éventuelle des épreuves (corrections d'auteur) sont à la charge des auteurs.

La Société mathématique met en vente un certain nombre d'exemplaires des tomes de son Bulletin aux prix suivants :

Tomes 1 (1873) à 33 (1903); 43 (1913) à 47 (1919); 53 (1923); 54 (1926); 61 (1933); 62 (1934); 68 (1940) à 77 (1949) : chacun 2100 francs, port en plus.

Tomes 79 (1931) à 85 (1937) : chacun 4200 francs, port en plus.

Abonnement pour le tome 86 (1938) : 4200 francs (\$ 10.), port compris.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE
DE FRANCE

PUBLIÉ

AVEC LE CONCOURS DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
PAR LES SECRÉTAIRES.

TOME 86. — ANNÉE 1958.

SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE DE FRANCE
11, rue Pierre-Curie, PARIS (5^e)

—
1958

Publication trimestrielle

EXTRAIT DES STATUTS ET DU RÈGLEMENT

La Société mathématique de France a pour objet l'avancement et la propagation des études de Mathématiques pures et appliquées; ses moyens d'action sont son Bulletin et ses séances. Elle a son siège à Paris.

Les étrangers peuvent faire partie de la Société.

Les conditions à remplir, pour être membre de la Société, sont les suivantes : 1° avoir été présenté par deux de ses membres et agréé par le Conseil d'administration ou par le Bureau agissant en vertu d'un mandat du Conseil; 2° avoir obtenu, à l'une des séances qui ont suivi la présentation, les suffrages de la majorité des membres présents; 3° payer une cotisation annuelle dont le montant pour 1958 est de *deux mille francs*.

La cotisation annuelle est payée au commencement de chaque exercice dont l'origine est fixée au 1^{er} janvier de chaque année. Les nouveaux membres doivent payer la totalité de la cotisation de l'exercice en cours, quelle que soit l'époque de leur admission.

La Société tient des séances ordinaires deux fois par mois; elle prend trois mois de vacances, de la mi-juillet à la mi-octobre. Pour assister aux séances, les personnes étrangères à la Société doivent être présentées par l'un de ses membres.

Le *Bulletin de la Société mathématique de France* publie des mémoires originaux ayant pour auteurs des membres de la Société. Les travaux de personnes étrangères peuvent exceptionnellement y trouver place.

SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE DE FRANCE

Bureau et Conseil de la Société pour 1958

MEMBRES HONORAIRES DU BUREAU

MM. BRARD (R.).	MM. DE LA VALLÉE POUSSIN.
DE BROGLIE (L.).	LÉVY (P.).
CHÂTELET (A.).	MONTEL (P.).
DARMOIS (G.).	MORSE (Marston).
DENJOY (A.).	NÖRLUND (E.).
FRÉCHET (M.).	PÉRÈS (J.).
GARNIER (R.).	POLYA (G.).
GODEAUX (L.).	VEBLEN (O.).
HADAMARD (J.).	VILLAT (H.).
JULIA (G.).	

BUREAU ET CONSEIL

<i>Président</i>	MM. DUBREIL (P.).	} <i>Autres mem- bres du Conseil.</i> }	MM. ANGOT (A.).
<i>Vice-Présidents</i> .	LICHTNEROWICZ.		BASS (J.).
	BRELOT (M.).		BOURION (G.).
	ROBERT (Paul)		DENY (J.).
<i>Secrétaires</i>	SCHWARTZ (L.).		DUGUÉ (D.).
	CHOQUET (G.).		FOURÈS (L.).
	LELONG (P.).		LERAY (J.).
<i>Vice-Secrétaire</i> ..	BELGODÈRE (P.).		LESIEUR (L.).
	DEHEUVELS (R.).		MARCHAUD (A.).
<i>Trésorier</i>	DAVID (M.).		MILLOUX (H.).
<i>Archiviste</i>	TATON (R.).		ROY (M.).
			THIRY (Y.).
			WALUSINSKI (G.).

Commission de comptabilité..... MM. A. ANGOT, D. DUGUÉ, M. ROY.
